VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

## Par PAUL H. TESSIER

### ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

SUCCESSION DE FRANK A. FOX

No. 66,213 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS

PAR PAUL H. TESSIER, ENCANTEUR—Bureau No. 632 Rue Gravier

# JEUDI, 18 FEVRIER, 1915

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1915, et signé le 11 janvier 1915, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Une certaine parcelle de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Milan, Berlin, Chestnut et Camp, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 1038-1040 rue Milan, et comprenant une maison double à deux étages, avec six chambres, hall, bain, etc., de chaque côté. Le dit lot de terre est désigné par la lettre A d'après un croquis d'arpentage, par J. D. O'Reilly, ingénieur civil, daté le 14 janvier 1915, et mesure d'après le dit croquis trente-sept pieds, quatre pouces de face à la rue Milan, par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Chestnut, entre lignes égales et parallèles.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et Ilet, comme la première propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, par le croquis ci-dessus mentionné, par J. D. O'Reilly, et mesure trente neuf pieds de face à la rue Milan, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double, avec l'arrière à deux étages, contenant six chambres, hall, bain, etc., de chaque côté.

3. Trois (3) certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro 2305 rue Marengo, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, Freret et Général Taylor. Les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux et trois, d'après un croquis d'arpentage par J. D. O'Reilly, daté le 17 décembre 1914, et mesure en entier, d'après le dit croquis, quatre vingt dix pieds de face à la rue Marengo, quatre vingt dix pieds, sept pouces, quatre lignes de large sur la ligne derrière, cent vingt pieds, trois pouces, sept lignes, sur la ligne divisant les lots trois et quatre, et cent trente trois pieds, deux pouces, quatre, et cent trente trois pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur et de face à la rue Freret. Le lot No. 1 formant le coin des rues Marengo et Freret. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à deux étages, contenant huit chambres, hall, bain, etc.

4. Deux (2) certains lots de terre dans le même district et Ilet, comme la troisième propriété ci-dessus décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro 4003 rue Freret, comprenant un cottage simple à deux étages contenant sept chambres, hall, bain, etc. Les lots ci-dessus sont désignés par les numéros 14 et 15, d'après le croquis plus haut mentionné, par J. R. O'Reilly, et mesurent ensembles, soixante pieds de face à la rue Freret; la même largeur derrière, cent vingt pieds, neuf pouces, sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Général Taylor. Le lot numéro 14 formant le coin des rues Freret et Général Taylor.

5. Dix (10) certains lots de terre, situés dans le même district et Ilet, comme les propriétés troisième et quatrième plus haut décrites, désignés par les numéros 4 à 13, les deux compris, sur le dit croquis, par J. D. O'Reilly, et mesurant comme suit: Les lots Nos. 4 à 10, les deux compris, mesurent trente pieds de face, chacun, à la rue Marengo, et trente pieds, deux pouces, quatre lignes, chacun, en largeur sur les lignes derrière, par les profondeurs suivantes, à savoir: Lot No. 4 mesure cent vingt et un pieds, trois pouces, sept lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 3, et cent dix sept pieds, quatre pouces, deux lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 5. Le lot No. 5 mesure cent treize pieds, quatre pouces, cinq lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 6. Le lot No. 6 mesures cent neuf pieds, cinq pouces, une ligne, sur la ligne le divisant du lot No. 7. Le lot No. 7 mesure cent trente cinq pieds, dix pouces, trois lignes, sur la ligne du côté le divisant des lots Nos. 6 et 12, et cent trente et un pieds, dix pouces, six lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 8. Le lot No. 8 mesure cent vingt sept pieds, onze pouces, une ligne, sur la ligne le divisant du lot No. 9. Le lot No. 9 mesure cent vingt trois pieds, onze pouces, cinq lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 10. Le lot No. 10 mesure cent vingt pieds de face et de profondeur à la rue Sud Robertson. Le lot No. 11 mesure trente trois pieds, six pouces, six lignes de face à la rue Sud Robertson, cent vingt pieds, neuf pouces, sept lignes de profondeur et de face à la rue Général Taylor, entre lignes égales et parallèles. Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun, trente pieds, deux pouces, quatre lignes à la rue Général Taylor, par soixante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les propriétés troisième, quatrième et cinquième décrites, comprennent l'Ilet entier de terre borné par les rues Marengo, Général Taylor, Freret et Sud Robertson, et mesurent trois cents pieds de face à la rue Marengo, trois cents et deux pieds, six lignes de face à la rue Général Taylor, cent quatre vingt treize pieds, deux pouces, cinq lignes de face à la rue Freret, et cent cinquante trois pieds, six pouces, six lignes de face, à la rue Sud Robertson, et seront offerts en bloc et séparement comme les propriétés, troisième, quatrième et cinquième ci-dessus décrites. La La vente est sujette au droit de perception des baux et loyers, s'il y en a.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur; les billets portant un intérêt de sept pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement complet; les dits billets garantis par hypothèque spéciale, et liens et privilèges de vendeur sur les dites propriétés; et sont aussi comprises toutes les clauses usuelles et de coutumes de garantie. Les acquéreurs devront payer en sus et au-delà de leurs enchères, toutes les taxes dues pour l'année 1915, le coût des certificats, et les frais de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. W. ROBINSON,
E. M. STAFFORD, Avocats.
Jan—17,24,31 fév—7,14,18

## Par LIONEL M. RICAU.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

## Splendide résidence simple à deux étages

No. 1128 RUE WEBSTER ENTRE PERRIER ET COLISEUM

SUCCESSION DE FREDERICK C. STOCKDELL

No. 110,838 Cour Civile de District, Division "E"

AUX ENCHÈRES JEUDI 25 FEVRIER 1915 À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Par et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 18 janvier 1915 dans la cause ci-dessus intitulée et numérée et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques le JEUDI 25 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et l'Ilet borné par les rues Webster, Perrier et Coliseum, et l'avenue Henry Clay, laquelle portion de terre est désignée par la lettre M sur un croquis fait par L. Dancy, ingénieur civil, daté le 22 novembre 1904, attaché à l'acte ci-après mentioné, et d'après lequel le dit lot commence 104 pieds de la rue Perrier et mesure 46 pieds, 1 pouce et 5 lignes face à la rue Webster, la même largeur sur le derrière par une profondeur sur le côté vers la rue Perrier, de 137 pieds, 8 pouces et 5 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Coliseum de 138 pieds, 2 pouces et 7 lignes et est composé de tout le lot original No. 5 et une partie des lots originaux 4, 6 et 21 d'après un croquis privé attaché à un acte passé en l'étude de F. J. Dreyfous, notaire, le 3 novembre 1903. Acquis le 1er octobre 1914, acte devant Fred Zenged, notaire, enregistré au livre des aliénations 275, folio 48, et au livre des hypothèques 1153, folio 65. Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, hall, salon, salle à manger, cuisine-office, 4 chambres à coucher, 3 bains, grenier, chambres de domestiques, gas, électricité, améliorations sanitaires.

CONDITIONS — Comptant; le loyer appartiendra au vendeur jusqu'au moment de la signature de l'acte de vente. L'acheteur aura à payer les taxes de 1915 et aussi pour l'acte de vente qui sera passé devant Geo. W. Flynn, et aura à déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication à LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Jan—24,31 fév—7,14,21,25

## Par LIONEL M. RICAU.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

## Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart

11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU

WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL

No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.

Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 169, folio 650.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le défendeur.
Jan—10,17,24,31 fév—7,11

### ANNONCE JUDICIAIRE.

## JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez

SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH

No. 110,259 Cour Civile de District, Division "A"

A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'Ilet No. 423, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro 22 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos. 3204-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-dela comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par lien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non alienando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Jan—10,17,24,31 fév—7,11 Encanteur.

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Stephania Goetz, Veuve d'Adam Zimmermann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,080 — Division B — Attendu que Mme Stephania Meyer, femme de Henry J. Paul, dûment autorisée, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Stephania Goetz, veuve d'Adam Zimmermann, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DANIEL J. MURPHY, Avocat.
Jan—20,24,29

**Succession de Katherine Schmidt, Veuve de Ignatz Kruppenbacher.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,016 — Division B — Attendu que Ignatz Kruppenbacher a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Katherine Schmidt, veuve de Ignatz Kruppenbacher, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
Jan—15,19,24

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Charles A. Deterl.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,981 — Division A — Attendu que William E. Westerman a présent une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Charles A. Deterl, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. M. BUCHMANN, Avocat.
Jan—15,19,24

**Succession de Mlle Catherine Cook.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,763 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elle en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau des créances présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
Jan—15,19,24

## Par KERNAGHAN & CORDILL

### ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions en litige.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 21 décembre 1914 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les actions en litige suivantes:

Soixante parts du capital-actions, de la Rex Land and Oil Development, valeur à pair, de cinq dollars par action, au nom du dit défunt, d'après le certificat No. 169, pour quarante actions, et de No. 386, pour vingt actions.

Réclamation contre James G. Callaghan pour $1,244.44, d'après une entente datée le 14 avril 1911.

CONDITIONS — Comptant.

DART, KERNAN & DART, H. W. ROBINSON,
Avocats. Jan—17,24,28

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Angle d'affaires et habitation, No. 1543 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Orange, et habitation à deux étages, No. 511, rue Orange.**

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les propriétés suivantes, savoir:

1—Le bâtiment en briques pour commerce et habitation No. 1543 rue Tchoupitoulas au coin de la rue Orange, contenant un magasin et 6 chambres, sur un certain lot de terre situé dans le Premier District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, formant l'angle de Tchoupitoulas et Orange et mesurant plus ou moins 80 pieds 9 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas par 60 pieds de profondeur et face sur la rue Orange. Sujet à un bail expirant le 31 décembre 1915 au taux de $360 par an.

2—Le bâtiment de deux étages No. 511, rue Orange, contenant cinq chambres, situé dans le même district et Ilet et touchant l'arrière de la propriété ci-dessus et mesurant plus ou moins 34 pieds, 4 lignes de face sur la rue Orange par 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au taux de $13 par mois.

Etant la même propriété acquise par le décédent par acte devant Andrew Hero, Jr., notaire public, le 13 octobre 1883, registré dans le C. O. B. 120 fo 501.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur. La balance à crédit pour un an contre un billet de l'acheteur garanti par hypothèque et lien de vente, au taux de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au payement complet. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles en vogue. L'acheteur assume les impôts de la ville et de l'état pour 1915 en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent du prix d'achat sont exigés de l'acheteur au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer pour les certificats qui pourraient être nécessaires à être annexés à l'acte de vente et pour l'impôt de revenu des Etats-Unis. Les loyers seront dûs à l'acheteur à partir du jour sur lequel l'acte de vente est passé. Acte de vente devant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

H. W. ROBINSON,
DART, KERNAN & DART, Avocats.
déc 27 jan 3-10-17-24-28

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de Bureau, machine à compter Burroughs et un coffre-fort.**

Par W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — MERCREDI, 3 février 1915, à 11 heures a. m., sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 18 janvier 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division C, dans le procès de la Hart Land & Improvement Company vs. Odd Fellows' Hall Association, No. 110,729, au rez-de-chaussée du No. 512 rue Camp.

Machine à compter Burroughs, coffre-fort en fer, bureau avec fermeture roulante, ventilateur électrique, chaises, bureau droit, tables et autres articles d'après inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
Jan—23,24,31 fév—3

## Par J. L. ONORATO.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 101,040 — Division D — Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division D, dossier No. 110,040, dans l'afaire intitulée Minnie Lee Curran vs. James C. Kellogg, et als, le dit jugement lu et rendu le 11 décembre 1914, et signé le 17 décembre, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur public, j'offrirai à vendre aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 28 janvier 1915, la propriété décrite dans l'inventaire conduit dans cette affaire.

Un certain lot de terre avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans (anciennement ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Burdette, Adams et Commerciale, désigné par le numéro 15, de l'Ilet No. 55, sur un plan annexé à un acte passé devant A. Hero, Jr., un notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 mars 1882, tiré par W. H. Williams, voyer, sous date du 14 mai 1873, et mésurant 30 pieds de face sur la rue Burdette, par 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété porte le numéro municipal 409 rue Burdette.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les impôts de 1915, les frais de l'acte de vente y compris les certificats exigés, devant F. D. Charbonnet, notaire public.

L'acheteur devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication (sans intérêt ni pénalité) à

Encanteur, 800 rue Commune.
MLLE FLORENCE LOZBER,
Avocat pour le demandeur.
déc—27 jan—3,10,17,24,28

VENTES AUX ENCHERES.

## Par STROUDBACK & LATTER

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de David J. Ramelli — No. 105,969 — Cour Civile de District, Division E.**

**Lots de valeur du Troisième District; 4 lots sur France, entre N. Robertson et N. Claiborne, en l'Ilet Lesseps. Propriété de choix à Slidell, Lne., située sur la rue Teddy, entre Troisième et Quatrième.**

**Aux enchères, MERCREDI, 17 février 1915. Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.**

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 14 janvier 1915 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, la propriété suivante à savoir:

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue N. Claiborne, sur un croquis attaché à l'acte ci-dessous mentionné, passé le 1er mai 1912. D'après le dit croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurant chaque trente et un pieds face à la rue France, la même largeur sur le derrière par une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds, onze pouces. Le lot numéro neuf étant le plus près et se trouvant à une distance de soixante deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue N. Claiborne. La même propriété achetée au nom de Joséphine Marshall, la deuxième femme du dit David J. Damelli, pendant le régime de communauté qui existant entre eux et la N. O. Homesite Co., Ltd., par un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enrégistré C. O. B. 250, folio 467.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12, en l'Ilet No. 10 de la Brugier Addition à la ville de Slidell, Paroisse St. Tammany, Louisiane, le dit Ilet No. 10 qui contient le lot No. 12, est borné à l'ouest par la rue Troisième et à l'Est par la rue Quatrième et au Sud par l'avenue Terry. Le dit lot No. 12 à une façade sur l'avenue Teddy de 50 pieds et s'étend vers le Nord entre lignes parallèles et à une distance de 110 pieds d'après un plan officiel de la ville de Slidell, Lne, étant une part et une parcelle de cette terre transférée par Oscar R. Brugier à ce vendeur. Mme Alexandrine Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, d'après enregistrement au livre 46 à la page 430, etc., dans les enregistrements officiels de la Paroisse de St. Tammany, Lne.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daly, notaire, et fera dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication. Et en outre l'acquéreur devra assumer toutes les taxes pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZABEL, Avocat.
Jan—17,24,31 fév—7,14,17

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Wm. A. McKeehan — No. 107,990 — Cour Civile de District, Division E.**

**Deux lots au coin de Flood et Derbigny.**

**Aux enchères MERCREDI, 17 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.**

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, le suivant à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et l'avenue Caffin, désignés comme lots S et T d'après un croquis de C. Lucas Lewis, en date du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent à savoir: Lot T faisant le coin des rues Derbigny et Flood mesurant 31' 2" 6"' face à la rue Flood, par 115' de profondeur. Lot S mesure 31 pieds sur la rue Flood par 115' pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant John Wagner, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
ERASTE VIDRINE, Avocat.
Jan—17,24,31 fév—7,14,17

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Marie Dasluque, Femme Décédée d'Eugène Ibos.**

No. 110,482 — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

**Vente de propriétés de choix du Troisième District.**

**Cottage simple, 2561 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 64x110.**

**Deux cottages simples, angle Broad et Hope.**

**Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacun 31' 11" 3"x110.**

**Aux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.**

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 4 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'orléans, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Huit certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet ancien No. 30 et nouveau No. 1508, borné par les rues Law, Warsaw (actuellement Republic), Bruxelles et Hope; les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, vingt quatre, vingt cinq et vingt six d'après un plan dressé par C. Giroux, daté le 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Genas, notaire, et d'après lequel plan les dits lots sont decrits comme suit à savoir:

Lot un, mesure quarante quatre pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, par une profondeur et face à la rue Hope de quarante sept pieds, dix pouces et cinq lignes et soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No. 2.

Lot deux, mesure quarante deux pieds, dix pouces et trois lignes face à la rue Broad, par une profondeur de soixante seize pieds, six pouces et deux lignes le divisant du lot No. un, et une profondeur sur la ligne de côté du lot No. trois de cent cinq pieds et deux pouces.

Lot trois, mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Bruxelles, par une profondeur sur la ligne du lot No. 2 de cent cinq pieds, deux pouces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de profondeur.

Lot quatre, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds, tous les lots ci-dessus se touchant.

Lot vingt quatre, mesure trente trois pieds, quatre pouces, face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt cinq, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt six, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes; les trois lots ci-dessus se touchant l'un à l'autre et les dits lots et améliorations étant détaillés sur le tableau des taxes en 1881, comme lots dix, onze et douze.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Broad, Hope, Warsaw (actuellement Republic), Law et Bruxelles, désignés par les Nos. six et sept de l'Ilet ancien No. 30, maintenant No. 1508, les dits lots mesurent chacun trente deux pieds face à la rue Bruxelles, par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles égales en mesure américaine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le reste, s'il y en a un, à un an de crédit, au choix du ou des acheteurs, le crédit de la dite vente sera garanti par des billets du ou des acheteurs à son ordre et par lui endossé, et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement et assuré par hypothèque spéciale et lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec la clause de "non alienando" et toutes les sécurités habituelles; dix pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par le ou les acheteurs et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets et le ou les acheteurs ayant à payer en sus du montant de son enchère tous les impôts de l'Etat sur la propriété dûs ou exigeables en l'année 1914. L'acte de vente devant Fred Delbel, notaire, au frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER BAHNS, Avocat.
Jan—10,17,24,31 fév—7,10

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par KOPPEL & TANSEY — Par KOPPEL & TANSEY

### ANNONCE JUDICIAIRE.

## SUCCESSION DE JOHN CARNEY

No. 109,033 — Cour Civile de District, Division C.

### Vente de Propriété de Valeur et Productive de Revenus

No 2134-36 RUE POYDRAS, coin de la rue Galvez—Magasin et bâtisse, occupés par une épicerie et café.

No 2119-21 RUE LAFAYETTE—Cottage Double.

No 2126-28 RUE POYDRAS—Cottage Double.

No 708 RUE GALVEZ—Cottage Simple.

1er. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Poydras et Lafayette, désigné par le numéro 5 d'après un plan par C. A. Hedin, le 14 octobre 1855, déposé dans le bureau de T. C. Stark, ancien notaire, trente-trois (33) pieds, cinq (5) pouces de face à la rue Poydras, 32 pieds, 9 pouces, 5 lignes de large sur la ligne derrière, 68 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Galvez, 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes à la ligne le séparant du lot No. 10. Vente enregistrée au bureau des aliénations dans le livre 130, folio 40.

2. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet 404, en mesure anglaise, 32 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Lafayette, plus ou moins, 75 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Johnson, 73 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Galvez, 33 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large sur la ligne à l'arrière. Ces mesures sont plus sur la ligne à l'arrière. Acquis le 9 juin 1898 par un acte devant J. C. Henriques, notaire, enregistré dans le livre des aliénations 167, folio 542.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Galvez et Johnson, désigné comme lot No. 10, 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Poydras, 33 pieds, 9 pouces de large à l'arrière, 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur la ligne le divisant des lots 8 et 9, 71 pieds, 10 pouces sur la ligne le divisant des lots 6 et 11. Acquis le 31 octobre 1889, enregistré dans le livre 131, folio 172, et le livre 93, folio 353, des aliénations.

4. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Or